PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2023

PRESENTS:

Président : Antoine MARTINEZ **Secrétaire** : Claude VASSEUR

Présents :, Capucine DOMINGUEZ, Nicolas HERNANDEZ, Cédric LAVABRE, , Sandra HEINRICH, Carine CADILLAC, Philippe LAGARDE: Sylviane GUILLEM, , Amandine RIOU,

Laurent HANDCHUMACHER

Excuses Maud CHEVALIER pouvoir à : Sandra HEINRICH

Absents : Laetitia KLEYKENS, Anne PEREZ, Josette AILLOUD

Quorum à 8: -11 présents

1 - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 26 avril 2023

PV approuvé à l'unanimité

Le point 1 de l'ordre du jour est reporté certaines personnes concernées ayant demandé un délai de réflexion

2 - Désignation d'un membre du conseil municipal pour délivrer une déclaration préalable de division parcellaire à la place du Maire empêché

Des membres de la famille de Monsieur le maire ayant déposé une déclaration préalable de division parcellaire, un membre du conseil municipal doit être désigné par délibération pour délivrer la déclaration préalable à la place du maire empêché.

Nicolas Hernandez se propose il est élu à l'unanimité

3- Rétrocession de la voirie du lotissement "Les Sorbiers" à la commune

Le conseil municipal répond à la demande de l'association syndicale libre du lotissement "les sorbiers" pour le transfert de la voirie du lotissement dans le domaine communal. Cela concerne les parcelles section A n° 435, A 513, A 514 et A 515 pour une superficie totale de $3\,018\,\mathrm{m}^2$.

Le Maire doit être autorisé pour signer tous les documents concernant ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité

4- Assurance pour les absences du personnel

La commune a souscrit un contrat de groupe pour l'assurance du personnel (agents titulaires affiliés à la CNRACL) par l'intermédiaire du CDG 34 du 01/01/2022 au 31/12/2025.

L'assureur a signifié qui allait augmenter ses tarifs pour 2024.

Malgré les négociations du CDG 34 avec l'assureur pour limiter l'impact financier, il va y avoir une majoration du taux de cotisation et une minoration du taux de remboursement des indemnités journalières (de 100 % cela va passer à 80 %) pour tous les nouveaux arrêts à partir du 01/01/2024.

Il nous est proposé de choisir d'augmenter la durée de la franchise à 30 jours sur toutes les indemnités journalières avec un taux de 6.46 %, ce qui nous ferait payer pour 2024 une cotisation similaire à celle de 2023.

Pour les arrêts maladie en cours, c'est l'ancienne formule qui continuera à s'appliquer.

Délibération adoptée à l'unanimité

5- Modification du budget annuel pour le crédit de direction de l'école

Compte-tenu de l'inflation, vu l'augmentation des prix des fournitures administratives et notamment le papier, suite à la demande du directeur de l'école lors du dernier conseil d'école, il est proposé d'augmenter le budget annuel du crédit de direction de l'école de 340 € à 400 € pour 2024.

Délibération adoptée à l'unanimité

6 - Ouverture des crédits d'investissement pour l'exercice 2024

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'année précédente, avant le vote du budget primitif 2024.

Délibération adoptée à l'unanimité

Le président

Le secrétaire